Cadre du mémoire technique  
ET ACHAT RESPONSABLE

Le mémoire technique est un document qui présente l’offre technique du soumissionnaire répondant à l’ensemble des exigences du CCP. Le présent document fournit le **cadre qui doit être utilisé obligatoirement** pour la remise de l’offre. Si le candidat le juge nécessaire, il pourra compléter ce cadre en fournissant des informations supplémentaires en annexe.

Les réponses devront concerner spécifiquement le présent marché et ne sauraient rester « génériques » ou générales.

Les documents d’ordre général ne concernant pas directement le présent marché seront consultés à titre informatif mais ne seront pas pris en compte dans la notation de la qualité technique de l’offre.

# CRITERE mémoire technique – noté sur 10 points

## moyens humains et matériels mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation des travaux (2,5 points)

Le candidat décrit explicitement l’organisation les moyens humains et matériels mis en œuvre spécifiquement à la réalisation des travaux en fonction du planning prévisionnel d’exécution.

## méthodologie de réalisation des travaux (2,5 points)

Le candidat décrit explicitement la méthodologie envisagée pour la réalisation des travaux objet du présent marché. A ce titre, il devra détailler les différentes phases d’exécution et l’enchainement des différentes tâches.

Caractéristiques de la centrale photovoltaïque proposée (5 points)

Le candidat décrit explicitement les caractéristiques de la centrale photovoltaïque proposée.

A ce titre, il devra fournir obligatoirement :

- un listing de tous les composants de la centrale photovoltaïque,

- un synoptique unifilaire de la centrale photovoltaïque,

- un schéma d’implantation des modules photovoltaïques sur la zone renforcée en toiture,

- une note de calcul de la production annuelle estimée de l’installation.

# critere ACHAT RESPONSABLE – noté sur 10 points

## gestion des matériaux de construction (5 points)

Le candidat décrit les mesures prises pour favoriser le recours aux matériaux issus du réemploi, réutilisés ou recyclés.

gestion des déchets (5 points)

Le candidat décrit les mesures prises pour la mise en place (ou l’utilisation) d’une filière de recyclage ainsi que les dispositions prises pour le suivi dématérialisé des déchets (TrackDéchets).